

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville tenue le 10 mai 2021, par vidéoconférence, suivant les directives établies par les décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la COVID-19.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)  
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)  
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**240-05-2021**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 17h32.

Adoptée à l'unanimité.

**241-05-2021**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
  - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
7. **RÉGLEMENTATION**

- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques
8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
10. **LOISIRS ET CULTURE**
11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
12. **RESSOURCES HUMAINES**
13. **AFFAIRES NOUVELLES**
14. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Direction générale**

**Finances et trésorerie**

**Greffes et affaires juridiques**

#### **RÈGLEMENTATION**

**242-05-2021**

**Avis de motion – Règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques**

Je, Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841* afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques. Ce règlement a pour objet créer une zone résidentielle de faible densité pour la nouvelle section de la rue Vilas et de modifier le nombre minimal de cases requises pour un usage d'école publique.

243-05-2021

**Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques**

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire uniformiser le cadre bâti de la rue Vilas;

Considérant que la Ville désire modifier le nombre minimal de cases requises pour un usage d'école publique;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'aux règles édictées par tout décret ou arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et qu'un avis public sera publié à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire tenue ce jour sous la résolution numéro 242-05-2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques.

D'autoriser que la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, et ce, conformément à tout décret ou arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**LOISIRS ET CULTURE**

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**DÉPOT DE DOCUMENTS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions n'a eu lieu considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens ont été invités en début de séance à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance. Les réponses aux questions seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

244-05-2021

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 17h36.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.